

# Les entreprises françaises ont déposé 12 619 brevets en 2011

En 2010, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a vu le nombre de dépôts de brevets émanant des entreprises françaises repartir à la hausse. Cette tendance a été sensiblement confirmée en 2011, preuve selon l'Institut, que « *la protection de la propriété industrielle reste au cœur des stratégies d'innovation.* »

## **12 619 dépôts de brevets en 2011**

L'an dernier, 16 757 demandes de brevets ont été effectuées par les entreprises en France, soit une progression de 1,1 % par rapport à 2010. Dans la pratique, 12 619 dépôts de brevets ont été enregistrés (+1,7 % sur un an).

« *Les entreprises françaises ont pris conscience que leur créativité constitue une richesse stratégique clé. C'est un capital immatériel qu'il importe de bien protéger* », explique **Yves Lapierre**, directeur général de l'INPI. Avant d'ajouter : « *Elles sont, chaque année, plus nombreuses à démontrer qu'elles ont intégré la propriété industrielle dans leur stratégie pour faire face à la concurrence, tout en se développant à l'international.* »

## **Les dépôts de marques restent stables**

Si la demande de brevets augmente, le dépôt de marques reste pratiquement stable. Ainsi en 2011, quelque 91 214 dépôts de marques ont été enregistrés, ce qui représente une légère baisse (-0,8 %) par rapport 2010. La tendance se confirme avec le dépôt de « *dessins et modèles* » (80 977 dépôts l'an dernier, soit 0,8 % de plus qu'en 2010.)

Prêchant pour sa paroisse, l'INPI déclare par voie de communiqué : « *dans le contexte de crise actuelle, ces tendances sont une bonne nouvelle et prouvent que le dépôt de brevet est clairement intégré à la stratégie de développement des entreprises françaises pour faire face à la concurrence internationale.* » L'Institut qui s'est engagé dans la dématérialisation de ses procédures rappelle, par ailleurs, que « *75 % des dépôts de brevets et 66 % des demandes des marques résultent de dépôts électroniques* ».